

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/3

Séance du 29 Mars 2022

CO 434 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .67

Votants : ..80

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAUBIER Bernard, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, CHUARD Valentin BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, VALLET Charles, CHAUVIN Roger, PERRARD Roland, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, PERRIN François, DOS SANTOS Laetitia, LABBEZ Alain, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, DODANE Ghislaine, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE-FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, POIROT Guy, BERNARD René, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, SUSSOT Florence, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAMBERT Véronique à BONNET Dominique, LECOQ Yves à BOUDRY Jeanne, BUGADA Catherine à BRIOT GAIDIOZ Cécile, GAVAT William à MOREL Denis, PAQUIEZ Valérie à BENETRUY Sylvain, ROBERT Bruno à VIONNET André, GAVAT Alain à RENAUD Jean Marie, GIRARD Colette à LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent à MAIRE Serge, JOURD'HUI André à GAILLARD Jean François, BOUILLET Françoise à FORET Clément, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle, FLEURY Michel à CETRE Michel,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : TOURNEUR Eric à VALLET Charles,

Etaient Excusés : PETIGNY Loïc, DECOTE Yves, GROS Roger, BUYS Nelly, CATHENOZ Catherine, MONTEVECCHIO Patrick, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENAUX Denis, PROST JACQUOT Claire, YANARDAG Mikaël, RIGOLET Serge, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille,

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

Convocation faite le : 23 Mars 2022

Objet : Réhabilitation de la l'ALSH de Saint Lothain, validation de l'APD

Contexte

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (CCAPS) a la compétence périscolaire et extrascolaire sur l'ensemble de son territoire. Elle a engagé un vaste programme de réhabilitation des accueils de Loisirs sans hébergements (ALSH). Ainsi après Colonne, le Fied, Aumont, Poligny Brel et Poligny Les Perchées, un projet de réhabilitation de l'ALSH de Saint Lothain est à l'étude, ainsi qu'à Vadans.

L'ALSH de SAINT LOTHAIN se situe dans l'aile gauche de l'ancienne mairie- école de SAINT LOTHAIN, au 1^{er} étage du bâtiment et n'est donc pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Cela pose un problème pour les parents qui viennent chercher leurs enfants accompagnés d'un enfant en bas âge.

De plus il n'y a pas de sanitaires à l'étage mais seulement au RDC.

Enfin les locaux sont défraîchis et peu fonctionnels autant pour la qualité d'accueil des enfants ou de leurs parents que pour les conditions de travail des agents.

Projet

Une étude de faisabilité a été réalisé par le Cabinet d'Architecte BARREAU qui propose de créer un ascenseur extérieur à l'arrière du bâtiment pour desservir les différents étages.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 Mars 2022
CO 434 DE (SUITE)

Page 2/3

Objet : Réhabilitation de la l'ALSH de Saint Lothain, validation de l'APD

L'opération comprendrait aussi entre autres :

- La réhabilitation complète des locaux de l'ALSH (sauf les fenêtres) : électricité, plomberie, peinture, sols, plafonds... ;
- La reconfiguration partielle de certaines pièces afin d'améliorer le fonctionnement de la structure et l'accueil des enfants et des parents ;
- La création de sanitaires à l'étage ;
- Le remplacement des radiateurs qui ne sont pas aux normes petite enfance ;
- La création d'un ascenseur extérieur qui desservira les 3 niveaux du bâtiment ;
- La création d'un monte escalier au niveau de la salle des fêtes qui est aussi utilisé par l'ALSH
- Le renforcement partiel du plancher qui présente un affaissement, afin de pouvoir supporter les futurs sanitaires.

Une répartition des coûts sera réalisée avec la commune car certains travaux incombent à la commune et à la CCAPS, notamment pour l'ascenseur, le monte escalier et le bureau du directeur de l'école qui reste à l'étage.

Le Cabinet d'Architecture BEURET RATEL de Lons le Saunier a été retenu comme maitre d'œuvre.

Vu la délibération CO358 DE du 21 décembre 2021 relative à la validation du projet et aux demandes de financement

Vu l'APD présenté par le Cabinet d'Architecture BEURET RATEL

**ESTIMATION des TRAVAUX / Niveau A.P.D. - 18 Mars 2022
(prix actualisés Mars 2022)**

DESIGNATIONS TOTAL H.T.

LOT N° 1 - DEMOLITION / MACONNERIE / VRD 95 200,00 €	
LOT N° 2 - CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE 13 200,00 €	
LOT N° 3 - METALLERIE / MENUISERIES EXTERIEURES 11 900,00 €	
LOT N° 4 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS 36 500,00 €	
LOT N° 5 - DOUBLAGES / CLOISONS / PEINTURES / FAUX PLAFONDS 65 600,00 €	
LOT N° 6 - REVETEMENTS DE SOLS SCELLES / FAIENCES 31 300,00 €	
LOT N° 7 - PLOMBERIE / SANITAIRES 33 500,00 €	
LOT N° 8 - ASCENSEUR / PLATEFORME ELEVATRICE 56 000,00 €	
LOT N° 9 - CHAUFFAGE / VENTILATION 35 000,00 €	
LOT N° 10 - ELECTRICTE 33 500,00 €	
TOTAL H.T. des TRAVAUX (hors AMIANTE)	411 700,00 €

A noter qu'il faut aussi ajouter les dépenses suivantes :

Maitrise d'œuvre	22 200
Etudes diverses, bureaux de contrôle et éventuellement désamiantage	30 000
Mobilier, informatique	10 000

TOTAL GLOBAL 473 900 € HT

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 Mars 2022
CO 434 DE (SUITE)

Objet : Réhabilitation de la l'ALSH de Saint Lothain, validation de l'APD

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1/ Valide l'avant-projet détaillé (APD) pour le projet de réhabilitation de l'ALSH de Saint Lothain ;
- 2/ Autorise M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président
Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le



ID : 039-200071595-20220329-CO434DE_2022-DE